



AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton
Entrée en vigueur

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-404 Modifiant le règlement numéro 2023-358 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière -trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 7 avril 2026, le règlement numéro 2026-404 modifiant le règlement numéro 2023-358 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité d'Upton.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Municipalité : www.upton.ca

Donné à Upton, ce 20^e jour de mai 2026

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière